

Département de la Vendée

Commune de LE PERRIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 06/10/2025
Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de présents : 12
Nombre de votants : 13

Séance N° 06
13/10/2025
Délibération 078/4.1

L'an deux mille vingt-cinq, le treize octobre à 19 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Mme GODEFROY Rosiane, Maire.

Membres présents : Mmes GODEFROY Rosiane, BERNARD Béatrice, BILLET Sabine, BESSEAU Martine, HAMELIN Karine, ARTUS Pauline, PONTOIZEAU Fabienne, et Mrs MILCENT Jean-Paul, CHAUVIN Yannick, ABU-AITA Maher, HEMON Christian, CUVILLIER Jean-Claude, POUGEARD Pierre.

Absents excusés : Mmes HA Christine, MOURAIN Lisa, HENRIQUES Floriane, Mr GUILBAUD David.

Absents : Mrs PINEAU Nicolas, AVERTY Julien.

Pouvoir : Mme HENRIQUES Floriane a donné pouvoir à Mme BERNARD Béatrice

Madame ARTUS Pauline a été élue secrétaire.

OBJET : Convention d'immersion d'un agent communal à la ville de Saint-Jean-de-Monts dans le cadre d'une formation

Madame Le Maire informe les membres du conseil que, dans le cadre d'une formation qualifiante, un agent du service Pôle Enfance-Jeunesse de la commune de Le Perrier doit effectuer des stages en immersion au sein d'une structure d'accueil de loisirs ALSH.

De ce fait, cet agent sera mis à disposition de l'accueil de loisirs Bord à Bord de la commune de Saint-Jean-de-Monts durant ce stage d'une durée de 28 jours selon les modalités suivantes :

- 1 semaine pendant les vacances scolaires, sauf Noël
- 13 mercredis en période scolaire.

Une convention d'immersion sera établie entre les deux parties pour définir les modalités de mise à disposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **VALIDE** la mise en immersion auprès du centre de loisirs Bord à Bord de la commune de Saint-Jean-de-Monts, d'un agent dans le cadre d'une formation qualifiante, suivant les modalités mentionnées dans la convention.
- **AUTORISE** Madame Le Maire à signer les documents nécessaires à la mise en immersion de cet agent.

Fait et Délibéré en Mairie du PERRIER, les jour, mois et an que dessus,
Et ont tous les membres présents signés au registre des délibérations.

Pour extrait conforme
Madame le Maire
Rosiane GODEFROY



La secrétaire de séance
Mme ARTUS Pauline